

La FEMME LIBANAISE : SA SITUATION ET SON RÔLE

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de me présenter, Je m'appelle Linda Matar, Présidente de la Ligue Des Droits De La Femme Libanaise, que j'ai l'honneur de la représenter dans cette rencontre.

Au nom de mon Association et en mon propre nom je voudrais remercier l'Association des femmes arabes pour la solidarité, qui m'a donné l'opportunité de rencontrer des représentantes et représentants qui oeuvrent pour la Démocratie, la Paix, le Progrès, et l'Entente entre les peuples.

Je voudrais aussi avant de commencer mon intervention qui porte le titre : "La Femme Libanaise : sa situation et son rôle", Vous donner un aperçu rapide sur mon pays le Liban, que certains d'entre vous connaissent et apprécient sa nature, ses belles plages qui touchent ses hautes montagnes.

Le Liban est, en principe, une démocratie parlementaire ce qui veut dire que le parlementarisme est un système démocratique qui redresse les erreurs et les supprime, cependant le système parlementaire libanais est basé sur les quotas confessionnels qui sont présents aussi dans toutes les autres institutions du pouvoir, ce qui fait que tous les problèmes depuis 1943, date de l'Indépendance du Liban ont été résolus sur la base d'un consensus confessionnel dont nous récoltons aujourd'hui les fruits.

Donc au lieu que la pluralité de confessions soit une richesse pour le peuple libanais, elle est devenue, la cause de divisions intestines et de l'arrivée dans l'administration publique de gens dont le seul mérite est d'appartenir à telle ou telle confession, à titre d'exemple le peuple libanais divisé en 19 confessions est soumis à 15 statuts personnels différents. Alors imaginez la situation des femmes libanaises dans ce chaos.

Je vais diviser mon intervention de manière à présenter, le plus clairement possible les différentes situations vécues par les femmes de mon pays et les activités des associations féminines et d'autres ONG pour changer cette situation en rapport avec le développement scientifique et technique et avec la place grandissante occupée par les femmes, sur les plans sociaux, économiques et politiques.

I- SITUATION DE LA FEMME LIBANAISE SUR LE PLAN SOCIAL ET ECONOMIQUE

a- La femme dans la famille

Depuis 60 ans la Ligue des Droits de la Femme Libanaise oeuvre sur ce plan dans l'objectif d'aider la femme à améliorer sa situation en supprimant tous les obstacles mis à en travers de l'aspiration à une égalité totale au sein de la famille entre Hommes-Femmes, en particulier entre Père et Mère... Dans la société arabe à laquelle nous appartenons le souhait d'avoir un garçon et la déception d'avoir une fille constitue la base sociale de la discrimination, d'ailleurs le mot "enfant" signifie dans certains pays arabes seulement "garçon". A mesure que l'enfant grandit la discrimination s'élargit : le garçon a toutes les libertés tandis que la situation de la fille se décide selon l'environnement social auquel appartient sa famille. La plus grande discrimination touche la femme libanaise mariée à un non Libanais, elle n'a pas le droit d'accorder sa nationalité à ses enfants et à son mari tandis que la femme non libanaise mariée à un Libanais devient une citoyenne de notre pays un an après son mariage.

Cette discrimination entre les masculins et les féminins a pour origine la culture machiste qui continue à se propager dans un grand nombre du pays surtout dans la Région Arabe où la jeune femme doit se soumettre à l'avis de la famille concernant son futur époux. Et même dans les rares cas qui donnent la possibilité à la fille de choisir, les statuts personnels revenant à telle ou telle confession lui interdisent de vivre réellement ce choix. Dans ce sens le mariage entre chrétiens de différentes confessions exige de la femme d'obéir au mari, et si le divorce est posé, nous trouvons de grande différence sur ce plan entre les différentes sectes. Chez les musulmans, et bien que la "Charia" donne les mêmes possibilités sur les plans du divorce à la femme et à l'homme, la réalité est tout autre : on accorde à l'homme le divorce beaucoup plus facilement qu'à la femme.

En ce qui concerne l'héritage, chez les musulmans l'homme a la part double. Et si chez les chrétiens la loi a changé dans le sens de l'égalité femmes-hommes, sur le plan pratique cependant des tractations sont souvent menées dans le sens de garder l'héritage "dans la famille". Il faut ajouter aussi que la femme musulmane ou chrétienne, qui épouse un conjoint d'une autre confession doit s'attendre à beaucoup de problèmes.

Voilà pourquoi nous demandons la promulgation de statuts personnels civil, qui visent à supprimer non seulement l'inégalité hommes-femmes mais aussi l'inégalité femmes-femmes et hommes-hommes.

a- Sur le plan de l'Instruction

Aujourd'hui les écoles publiques et privées couvrent la plupart des Régions libanaises. Cependant certaines études sur le terrain montrent que 28% de femmes sont analphabètes. Cela est dû, en premier lieu à la situation économique des familles pauvres qui préfèrent envoyer les garçons à l'école, mais aussi à la guerre civile et à l'occupation israélienne. Toutes ces raisons ont abouti à la fermeture des écoles et donc à la marginalisation de beaucoup de filles qui avaient entre cinq et dix ans. Ce qui fait que celles ont été dépassées par la situation à la fin de guerre. D'où la nécessité actuelle pour un grand nombre de ONG féminines dont la LDFL d'organiser des sessions d'alphabétisation dans plusieurs Régions libanaises. D'un autre côté un phénomène opposé, l'augmentation du nombre de femmes diplômées (médecins, ingénieures, avocates, journalistes...), et plus de 70% des enseignants sont des femmes. De plus, il est nécessaire d'ajouter à ces problèmes deux autres bien graves : le 1er est que les programmes ne sont pas les mêmes. Le 2ème est que nous avons des conceptions, parfois contradictoires et dangereuses, de l'Histoire du Liban et de la pédagogie qui, au lieu d'avoir un rôle unificateur, pousse les jeunes vers les divisions confessionnelles et l'appartenance à la confession et non à la patrie.

b-La femme et le travail

Il nous faut dire d'abord, que les ratifications sur le statut du travail, durant les cinq dernières années sont le résultat de la lutte poursuivie par la LDFL et d'autre ONG féminines avec les syndicats. Ces ratifications ont influencé positivement la situation des femmes dans le travail sans pour autant supprimer les grandes discriminations.

La participation de la femme aux différents domaines du travail s'est faite sur la pression de la situation économique difficile que présuppose la nécessité de travail à plusieurs dans une même famille.

Parlons d'abord du travail féminin dans le secteur privé. La discrimination la plus visible réside dans ce qui suit :

- 1- la loi, ratifiée, en l'an 2000 n'est pas toujours appliqué en ce qui concerne l'égalité dans les salaires;
- 2- les femmes n'ont pas les mêmes allocations sociales.
- 3- Le congé de maternité est insuffisant (7 semaines).
- 4- La femme est la première à être touchée par le licenciement.
- 5- Il est difficile à la femme mariée de trouver du travail.
- 6- La femme subit parfois le harcèlement sexuel.

Quand à la discrimination dans le secteur public, elle prend d'autres aspects dont par exemple : l'absence d'allocation familiale totale, la présence de la femme dans les bas échelons de l'administration. Enfin toutes les femmes libanaises dans les deux secteurs subissent une loi d'impôt injuste qui prévoit une imposition de la femme mariée supérieure de l'homme mariée.

Il est vrai que l'ONU a parlé de la pauvreté au féminin (70% des femmes) cependant rien n'a été fait jusqu'à maintenant sur ce plan ni sur celui de la limitation du chômage.

II- PARTICIPATION DE LA FEMME A LA DECISION POLITIQUE

La femme libanaise s'occupe beaucoup de politique. Il est rare de voir des gens que la politique n'intéresse pas. Cependant la politique chez nous est faussée parce que synonyme de confessionnalisme et des crises politico-confessionnelles successives. Le problème de la femme est aussi un problème politique. Malgré cela et malgré leur intérêt général, très peu d'hommes et un peu plus de femmes sont convaincus que la femme constitue un problème de société et aussi, un problème patriotique.

En effet, malgré les amendements effectués durant les dernières années, les lois restent discriminatoires (code pénal, loi sur la nationalité, statuts de la personne). De même il y a une absence totale de l'Etat dans le contrôle concernant l'application d'autres lois. C'est pour cette raison que les organisations féminines font des campagnes d'alphabétisation juridique, afin de montrer aux femmes leurs droits et de les pousser vers la lutte pour les appliquer.

1- La Convention Internationale

En 1996 le Liban a ratifié la "Convention Internationale pour l'élimination de toutes formes de discrimination contre la femme".

Cette décision fut le résultat d'une longue lutte, que les organisations féminines ont menée et à laquelle ont participé des parlementaires convaincus de la cause juste de femmes. Cependant cette ratification reste incomplète tant que des réserves existent sur certains paragraphes.

En effet la loi 572 concernant la ratification de la convention dit en substance :

Article – 1 – Il est permis au gouvernement libanais de ratifier la Convention Internationale pour l'élimination de toutes formes de discriminations contre la femme promulguée par l'Assemblée générale des N.U le 18/12/1979 à condition de faire de réserves sur la non-application du Liban; de l'alinéa de l'article 9 concernant le droit égal de la femme à donner sa nationalité à ses enfants.

- Des paragraphes c,d,f,g, de l'alinéa 1 de l'article 16 concernant les droits égaux en matières de mariage, des enfants, de la tutelle et de l'adoption et le nom de la famille.

- de l'alinéa 1 de l'article 29 concernant l'exposition des différends entre les Etats de l'application ou l'explication de la "Convention" devant la cour pénale internationale.

Même si les réserves sont discriminatoires il n'en reste que sa ratification constitue un point de départ pour son entière application, ce qui renforce la lutte du mouvement féminin libanais qui est partie intégrante du mouvement démocratique dans le pays.

La Rencontre Nationale pour l'élimination de toutes formes de discrimination contre la femme, créée en 1999 à l'appel de notre Ligue, constitue aujourd'hui un réseau très important qui regroupe plus de 60 organisations et personnalités des deux sexes, dont des avocates et avocats, oeuvrant pour le changement de toutes les lois discriminatoires en rapport avec le contenu de la "Convention". Je vais distribuer aux participants la brochure de cette rencontre afin qu'ils puissent avoir une idée des activités passées et futures.

2- Les mécanismes et les programmes

Quand nous posons le problème de la participation au pouvoir législatif et exécutif. Cependant il est à noter que la vie politique n'est pas dissociée de la vie sociale : chaque problème social a une base politique. Ainsi quand la femme participe à l'amélioration des conditions du travail ou à la création d'écoles ou à l'amélioration de la santé, elle aura participé à la vie politique. Pour nous la politique est la science de la vie et nous devrions mettre la politique au service de l'homme et refuser que l'homme soit la victime de la politique. Concernant les deux pouvoirs législatif et exécutif, ils ne peuvent se former sans la participation de l'opinion publique libanaise.

Et si les libanais ne perçoivent pas l'importance de leur participation ils agrandissent le fossé qui existe entre eux et ceux qui décident de leur avenir.

Revenons aux mécanismes. Il faut dire qu'ils ne sont pas à la hauteur pour ne pas dire qu'ils sont absents, et cela malgré les demandes pressantes et continuent. Il y a pas jusqu'à ce jour dans l'administration publique qu'un service au ministère des affaires sociales qui s'occupent du problème de la femme et de la famille en général. Cependant il est tout aussi nécessaire de créer des services dans tous les ministères ayant un rapport direct avec la situation de la femme; les ministères du travail, de la justice, de la santé, de l'information et de la culture. Cela garantirait l'application des décisions prises. Et aussi les recommandations des ateliers de travail et des conférences organisés par les ONG prendraient de l'importance parce qu'elles arriveraient là où il faut pour être mises en exécution.

3- La Femme et ses Organisations

A leur début, les organisations se sont constituées de femmes appartenant aux classes aisées; leurs membres étaient toutes instruites. L'activité de ces organisations se limitait à aider les pauvres à soigner les malades, puis cette conception s'est élargie à l'alphabétisation et à la formation professionnelle (couture, broderies...)

Durant la lutte pour l'Indépendance au début des années 40 les associations ont participé aux manifestations faisant aussi face à l'armée du mandat français, lors des arrestations de Leaders de l'Indépendance, à titre d'exemple, nous n'oublions pas des militantes telles que Ibtihaj Kaddoura, Najla Saab, Héléne Rihan, Laure Tabet, **Souraya Adra** la première présidente de notre Ligue que la participation à la lutte pour l'Indépendance a inspiré dans le sens de la création d'une association de femmes "atypique", parce qu'elle est non confessionnelle, pour lutter non seulement pour les droits de la femme, mais aussi, pour contribuer à la protection de l'Indépendance, qui a besoin de tous les citoyens, femmes et hommes. C'est ainsi qu'est née, en 1947 La Ligue des droits de la femme libanaise.

La première action de la Ligue, cinq mois plus tard en mars 1948 fut la célébration de la Journée Internationale des Femmes. Une foule nombreuse s'était dirigée ce jour – là à la salle du "Grand Théâtre" où elle eut la surprise de voir le lieu encerclé par les militaires sous prétexte que l'occasion est importée de l'étranger. Mais la célébration a eu malgré tout sur la voie publique et les femmes ont protesté contre les agissements du gouvernement.

Je m'arrête sur cet évènement pour dire que le 8 mars n'est plus considéré comme une occasion importée par notre gouvernement parce que l'ONU a adopté en 1975 cette journée.

Aujourd'hui au Liban les ONG féminines sont nombreuses (plus de 2000) parmi ces ONG il y en a qui s'occupent de l'enfance, de l'environnement, et de la vieillesse, mais aussi des associations caritatives appartenant parfois à des confessions religieuses et s'occupant à boucher les trous laissés par l'Etat. Quand aux associations réellement féminines et s'occupant de l'élimination de la discrimination contre la femme et aussi des problèmes sociaux et nationaux elles sont une minorité... cela en plus des partis politiques.

4- La Femme et les Elections Législatives

En 1952 et à la suite d'une longue lutte. Le conseil des ministres a décidé d'accorder le droit de vote à la femme libanaise mais il a limité ce droit à la femme instruite. Des associations féminines dont notre Ligue ont refusé cette discrimination, par ce que l'homme analphabète avait le droit de vote et que la femme n'est pas responsable de cette situation, due au petit nombre d'écoles publiques, en ce temps là, et à la situation financière de beaucoup des familles qui ne pouvaient envoyer leurs filles dans les écoles privées. Ces associations, notre Ligue surtout, ont mené une large campagne de protestation dans les différentes régions libanaises. Elles ont récolté des milliers de signatures sur des pétitions qui revendiqueraient le droit politique de la femme sans aucune discrimination. Ces pétitions furent présentées par une grande délégation aux responsables libanais. Le résultat fut la promulgation, au début de 1953 d'un décret stipulant le droit de la femme libanaise d'élire et d'être élue. Quelques Dames se sont présentées aux élections à partir de cette année là, cependant c'est seulement en 1964 qu'une femme entra au parlement, et ce pour finir les quelques mois restants de la députation de son père mort. Et chaque fois, il faut dire que les femmes n'ont pas arrêté de se présenter aux élections législatives, mais chaque fois la société libanaise et la loi électorale confessionnelle ont formé un obstacle devant leur réussite.

En 1991, quand la guerre civile s'est arrêtée le Parlement a nommé des députes pour remplir ceux morts durant la guerre. C'est ainsi que Mme Naila Mouawad devint députée parce que son mari le Président de la République était mort assassiné. En 1992 des élections législatives eurent lieu et on vit 3 femmes au Parlement; Mmes Naila Mouawad, Bahia al Hariri, et Maha Khoury. Cette dernière a dû sa réussite au fait que la Région de Jbeil boycottait les élections (40 voix). En 1996 et à la place de Mme Maha Khoury, Mme Nouhad Soueid (4 fois candidate) est entrée au Parlement. Et bien qu'il y avait quinze candidates dont moi (en tant que candidate du Conseil libanais des femmes), trois femmes seulement ont réussi. (je voudrais ici ouvrir une parenthèse et dire pourquoi me suis – je présentée ? pour affirmer le rôle de la femme libanaise militante qui n'a pas "les outils" nécessaires, à savoir : l'appartenance à une famille politique et l'argent politique. J'ai présenté ma candidature qu'indépendante parce que je n'ai pas voulu faire partie d'une liste confessionnelle. La garantie des dix millions de livres libanaises (près de cinq milles euros) fut payée, grâce à des dons d'amis – es. Il en fut de même le coût des élections) j'ai obtenu près de 8000 voix, je pense que ces voix constituent un succès parce que leur choix était libre et conscient).

Fermant le parenthèse et revenons aux élections, mais cette fois sur le plan municipal. Les élections municipales qui ont eu lieu 30 ans après, ont vu les succès de 138 femmes 5 seulement comme conseillères municipales (nombre totale plus de 12 milles) 6 ans plus tard, à ces élections le nombre des femmes a augmenté du double.

- 7 femmes maires sur 943
- 241 aux conseils municipaux
- 27 Moukhtars sur 2339
- 104 aide moukhtars

Ces chiffres montrent que nous sommes toujours en dessous du seuil minimum parce que les lois électorales au Liban continuent à former des obstacles devant l'arrivée de la femme au pouvoir et à la municipalité.

C'est pourquoi les associations féminines au Liban demandent l'application d'un Quota, considéré par la convention internationale pour l'élimination de toutes formes de discrimination contre la femme comme une solution transitoire qui aiderait les sociétés à voir la femme dans les places de prises de décisions, et durant mon mandat à la Présidence du Conseil libanais des femmes (1996 – 2000) nous avons tenu 2 congrès internationaux sur le Quota. Depuis, les responsables, qui avaient refusé de discuter le problème, l'ont accepté à présent et une recommandation

Du 4ème congrès organisé par l'ONU à Pékin en 1995 a statué sur la nécessité de donner jusqu'à l'an 2005 30% des sièges dans les parlements du monde aux femmes.

III- La Femme dans les médias

A l'ère de l'informatique et de la mondialisation, l'importance des médias, de l'audio-visuel surtout, va grandissant dans nos sociétés. Ces médias ont une grande influence notamment sur les jeunes.

Comment le petit écran présente – t- il la femme libanaise. Ce moyen d'information a malheureusement dérivé de son rôle. Au lieu d'informer sur la situation sociale réelle, en particulier celle des groupes marginalisés et n'ayant pas des droits, nous les voyons nous imposer des concepts culturels. Ce que nous voulons des médias, c'est de présenter la femme citoyenne, qui travaille pour aider sa famille, qui lutte pour la liberté et l'indépendance de son pays ou encore contre la violence ménagère et sociale. Nous savons que les médias, surtout l'audio-visuel, qu'ils peuvent avoir des publications seulement si on présente la belle femme et la femme sensationnelle. Et nous nous demandons : les médias ne doivent-ils pas montrer la réalité des choses au lieu de se contenter de présenter ce qui plait et qui assure des gains importants.

IV – LA FEMME LIBANAISE ET LES DEFIS DU 3ème MILLENAIRE

Le début du 3ème millénaire a vu naître de nombreux problèmes, dont les plus graves sont : l'occupation américaine de l'Irak et de l'Afghanistan, la situation dangereuse créée par les agressions israéliennes contre le peuple palestinien et le peuple libanais.

Ces problèmes furent accompagnés par une situation de crise a pour ces pays l'importance du progrès scientifique et technologique. Ainsi, la mondialisation a pris chez nous, et sous prétexte de propager la démocratie, un visage de guerres néocoloniales, visant à réaliser le Grand Moyen Orient déjà prôné par Henry Kissinger dans les années soixante-dix.

La Ministre Etasunienne nous avait annoncé durant l'agression israélienne contre le Liban (juillet-aout2006) , que les cris des mères pleurant leurs enfants morts déchiquetés par les bombes israéliennes made in" USA" annoncent la prochaine naissance d'un nouveau Moyen Orient .

Mesdames et Messieurs

Vous avez toutes et tous suivi l'impact de l'agression israélienne contre le Liban et son peuple. Cette agression dont le prétexte avancé par Israël était l'enlèvement de deux soldats israéliens patrouillant dans notre territoire nationale, dans les Fermes de Chebaa , et ce afin d'échanger ces soldats avec les détenus libanais encore en prison chez Israël, dont Samir Kantar qui croupit en prison depuis 30 ans déjà.

Durant 33 jours, Israël a utilisé les armes les plus sophistiquées accordées par les Etats Unis. Les troupes israéliennes ont bombardé et détruit des quartiers et des villages entiers, tuant des civils, des enfants surtout, sans pour autant réaliser les objectifs qu'il s'était fixé : facilité la voie devant l'Administration américaine pour réaliser le projet du Nouveau Moyen Orient et diviser les Pays Arabes en mini-états confessionnels et ethniques

qui se font la guerre et qui ont tous besoin des EU pour les protéger. Ainsi les grandes sociétés américaines de pétrole et d'armes pourraient mettre la main sur les ressources des Pays Arabes.

Nous disons cela parce que nous savons que malgré les intentions criminelles d'Israël il est incapable de mener de telles agressions sans le soutien et le support de l'Administration américaine.

C'est ce qui a empêché la Société Internationale jusqu'à ce jour d'exiger qu'Israël applique les résolutions des N.U dont la dernière en date, la Résolution 1701. Les bombardiers israéliens continuent toujours leurs violations, malgré la présence des forces de la FINUL renforcée. De même, les troupes israéliennes tentent de dépasser la "Ligne Bleue" et empêchent les agriculteurs libanais de cultiver leurs terres. Rappelons aussi que de nombreuses Régions du Sud-Liban sont toujours jonchées de mines anti- personnelles et de bombes à fragmentation et à sous-munitions (B.A.S.M) et son contingent belge se trouve actuellement dans ces régions là ...et ajoutons, qu'il y a un mois, Israël a jeté des ballons colorés contenant d'un gaz toxique sur le Sud et d'autres régions libanaises, ces ballons portaient l'inscription « Happy Birthday ». Et les libanais se demandent : les NU .et l'U.E, pourquoi ne voient elles pas les agressions israéliennes continuent, et pourquoi, par contre elles donnent le nom de "terroristes" aux résistants libanais qui ne se limitent pas seulement aux militants de Hezbollah, quand ils défendent leur pays.

Cette situation grave constitue un des points de litige entre les différents constituants de la classe politique libanaise. Et les interférences extérieures surtout celles des EU, mettent de l'huile sur le feu et menacent d'une nouvelle guerre civile. Il faut dire que les assassinats politiques du Premier ministre Rafic Hariri et d'autres personnalité politiques et médiatiques furent le point de départ de cette nouvelle vague de violence.

Mesdames et Messieurs, la Ligue des droits de la femme libanaise qui lutte pour l'unité du Liban et de son peuple, condamne la politique d'escalade confessionnelle et communautaires, Elle a publié plusieurs communiqués, fait plusieurs rencontres et avec plusieurs associations féminines a organisé un rassemblement de femmes près du Musée National, le mot d'ordre de toutes ces actions : Oui à la paix civile, non à la guerre civile, oui à l'unité nationale, non à la partition du Liban. De plus nous avons rappelé les désastres causés par la guerre civile (1975) : tués, blessés, disparus, handicapés et kidnappés. Sans oublier les déplacements forcés, les maisons détruites et les ravages économiques. Cette situation de crise économique a aussi une influence néfaste sur les problèmes sociaux déjà graves : augmentation du chômage, de l'émigration de jeunes et du nombre des pauvres. (Des études ont montré que le niveau de vie est en baisse continue et que 40 % du peuple libanais vivent sous le seuil de pauvreté) Il est donc naturel que les syndicats et ONG revendiquent des mesures pour éradiquer la corruption qui a fait grimper à 45 milliards de dollars la dette nationale. Cette dette ira augmentant durant les prochaines années à cause de la politique économique appliquée. Voilà pourquoi, notre programme de lutte insiste sur un rôle essentiel des femmes libanaises face à ces problèmes, pour imposer les droits élémentaires de notre peuple : droits au travail, à la santé, à l'enseignement etc...

Parler du Liban et des femmes libanaises ne peut se résumer en quelques pages. Mais il faut bien me contenter de cet aperçu rapide qui, j'espère, a mis au clair quelques points concernant notre Pays.

Je Vous remercie et je remercie surtout ceux et celles qui ont organisé cette rencontre et m'ont permis d'être aujourd'hui parmi Vous.

Merci pour Votre attention

Linda Matar
Présidente de la Ligue Des Droits
De La Femme Libanaise